

Intervention de Jean-David CIOT
Député des Bouches du Rhône
DG Loi de Programmation Militaire – 26/11/2013

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre de la défense,
Madame la Présidente de la Commission de la défense et des forces armées,
Mes chers Collègues,

Prolongeant, en partie, l'analyse développée par la précédente édition, le nouveau Livre Blanc qualifie avec précision les menaces entourant notre territoire et nos intérêts. Il en établit le caractère sournois, diffus, rendu encore plus immatériel par l'arrivée de nouvelles technologies dévoyées, mise au service de la destruction et du chaos.

Les Etats démocratiques ont certes su déployer de puissants moyens pour contrer ces forces qui conspirent à l'instabilité du monde. Mais les nombreux conflits qui embrasent des régions entières de la planète sont là pour nous rappeler la persistance de ces éléments de déséquilibre.

La réponse de la France réside dès lors dans l'usage du droit et de la force, une force qui ne pourra s'appuyer que sur un arsenal capacitaire technologiquement innovant.

Ce défi, notre Pays le relève avec le vote de cette Loi de Programmation Militaire qui traduit un engagement résolu pour la pérennité d'une industrie de défense d'excellence.

En effet, seule une force armée moderne et puissante sera susceptible de garantir notre souveraineté nationale et notre autonomie stratégique et militaire.

Or les avantages comparatifs qui font aujourd'hui de notre tissu industriel l'un des plus performants du monde ne peuvent perdurer que grâce aux investissements sur l'intelligence, c'est à dire sur la recherche technologique et la recherche et développement.

L'année passée, le budget Défense avait déjà consacré un effort conséquent en faveur des dépenses de prospective stratégique. L'enveloppe consacrée aux « études amont » avait ainsi bénéficié d'une augmentation de près de 12%.

Cette impulsion est aujourd'hui confirmée par cette Loi qui prévoit de consacrer 730M€ (soit 30 M€ de plus) par an aux dépenses de R&T, notamment sur la modernisation de la dissuasion nucléaire, la question des drones, la cyber-défense, ou encore les missiles de dernière génération.

Tout retard pris dans le processus d'innovation induit implacablement le risque du déclassement par l'obsolescence et la perte des compétences.

En effet, quels que soient nos territoires d'élection, nous constatons l'effet d'entraînement des projets de recherche militaire sur les compétences civiles. Elu dans la circonscription d'ITER et de Cadarache, où est développé le RES (réacteur d'essai à terre de dernière génération permettant la qualification des technologies pour les chaufferies nucléaires embarquées sur les bâtiments de la Marine Nationale), je mesure la nécessité de poursuivre nos efforts de recherche pour terminer ce projet fondamental garantissant l'autonomie de certain de nos navires.

J'en profite pour remercier, une nouvelle fois, le gouvernement d'avoir, à son arrivée, assuré le bouclage de ce dossier majeur pour notre marine.

Au total, comme vous l'avez annoncé, Monsieur le Ministre, les dépenses pour cette année de R&T et de R&D confondues s'élèveront à 3,6 milliards d'€.

Cet effort est, de surcroît, au vu de nos contraintes budgétaires, mené avec intelligence en nous appuyant sur une nécessaire coopération européenne en matière de recherche militaire.

Je pense notamment au rôle pilier de la coopération franco-britannique, qui est réaffirmé dans ce projet de loi pour plusieurs programmes stratégiques. Nous irons ainsi à Londres demain, avec la présidente de la Commission et les membres du comité de suivi des accords de Lancaster House, pour discuter des avancées de l'entente militaire entre nos deux pays.

Le sujet des drones illustre particulièrement l'importance de cette forme de coopération. Nous le savons, notre pays accuse un retard important dans la recherche et le développement de ces matériels, qu'ils soient réservés à la surveillance ou

demain au combat, alors que cette technologie représente un avantage tactique de premier plan lors des interventions opérationnelles.

Or ce dessein ne peut être réalisé seul, il passe nécessairement par une coopération, en particulier avec le Royaume Uni.

La recherche constitue donc bien l'une des priorités de cette Loi de Programmation Militaire, qui fait résolument le pari de l'intelligence, des compétences, et donc de l'avenir. Elle constitue l'un des piliers de la valorisation d'une industrie forte et innovante, qui donne aujourd'hui à la France l'autorité nécessaire pour apporter la paix et la sécurité là où menace la guerre.

En conclusion, mes chers collègues, loin des théories dogmatiques du déclassement militaire ou du déclin de notre souveraineté, le texte qui vous est proposé s'engage fermement sur un soutien prononcé à la recherche et l'innovation, garantissant ainsi le maintien de l'excellence militaire française dans la décennie à venir.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce cap fixé, en responsabilité, qui doit conduire la représentation nationale à voter, dans le consensus, cette Loi de Programmation Militaire.

Je vous remercie pour votre attention.